



Genève, le 14 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assouplissements bienvenus

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) salue les réouvertures annoncées pour les terrasses des restaurants, les manifestations culturelles et sportives et la formation post obligatoire. En revanche, l'incompréhension demeure quant à l'obligation de télétravail, alors même que les entreprises ont la possibilité de mettre en place des campagnes de tests.

Le Conseil fédéral poursuit sa stratégie des petits pas quant à l'assouplissement des mesures destinées à combattre la pandémie. Ainsi, dès lundi 19 avril, les terrasses des restaurants pourront rouvrir, tout comme les salles de spectacles ou les manifestations sportives, mais les contraintes sanitaires restent drastiques et des plans de protection sévères devront être mis en place. « Dans ce contexte, qui ne permettra que difficilement d'assurer un rendement suffisant, les aides financières resteront garanties, ce qui était une condition sine qua non pour les restaurateurs », relève Ivan Slatkine, président de la FER. C'était également une des demandes fortes des associations membres de la FER, qui se sont engagées auprès des autorités pour parvenir à une levée coordonnée et rationnelle des mesures sanitaires. « La formation professionnelle et continue étant un axe d'action essentiel à la FER, la possibilité de pouvoir à nouveau enseigner en présentiel au post obligatoire est réjouissant, même si les conditions restent strictes dans ce domaine également », ajoute Ivan Slatkine.

Ces annonces sont cependant décevantes sur deux points : il manque une feuille de route claire pour la sortie de crise et l'incompréhension demeure quant au maintien de l'obligation de télétravail, alors même que les entreprises ont dorénavant la possibilité d'effectuer des campagnes de test. « Un relâchement de l'obligation de télétravail sous condition de tests ou de vaccination serait un signe bienvenu de la part du Conseil fédéral et donnerait un signal positif fort tant pour les entreprises que pour les employés », estime Blaise Matthey, secrétaire général de la FER.

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faîtière romande, qui regroupe six membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération Patronale et Economique (Bulle), l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.

Contacts:

Ivan Slatkine, président – 079 301 40 84 – ivan.slatkine@fer-dg.ch

Blaise Matthey, secrétaire général – 079 628 11 91 – blaise.matthey@fer-dg.ch

www.fer-sr.ch